

Appel Urgent Août 2022

RWANDA

Connu pour des reportages critiques, le jeune journaliste Dieudonné Niyonsenga est emprisonné depuis le 11 novembre 2021. Selon des témoignages, dont celui de sa sœur qui lui a rendu visite le 10 juin dernier, Dieudonné aurait subi plusieurs fois des violences physiques à la prison de Nyarugenge, à Kigalisecteur de Mageragere. Il a montré à sa sœur ses blessures, indiquant qu'il avait fait l'objet de tortures sexuelles. En violation du droit national et international relatif à la lutte contre la torture, les allégations fréquentes de mauvais traitements et de torture à Nyarugenge ne font pas l'objet d'enquêtes de la part des autorités judiciaires.

Harcèlement de Dieudonné Niyonsenga

Dieudonné Niyonsenga, alias Cyuma Hassan, est le responsable de Ishema TV. Les victimes d'injustices et d'inégalités sociales y ont la parole. Aussi le journaliste a-t-il rapidement attiré l'attention des autorités qui le harcèlent. Ce harcèlement s'est accentué depuis qu'en février 2020, le journaliste dit avoir constaté des blessures sur le visage de Kizito Mihigo- chanteur militant pour la paix- lors de ses funérailles. Ainsi il mettait à mal la version officielle du suicide en prison. Pendant une vague d'arrestations et d'abus liés au confinement, le reporter est arrêté le 15 avril 2020 pour «non-respect des directives liées au COVID-19» et utilisation d'une fausse carte de presse. Peu avant, il avait présenté un reportage où des habitants du quartier Bannyahe à Kigali affirmaient avoir été violentés par des militaires (viols, bastonnades). Selon les habitants de *Bannyahe*, ces violences s'inscrivaient dans une stratégie de terreur visant à les expulser de terrains constructibles. Le 12 mars 2021, le reporter est acquitté de toutes les charges pesant contre lui. Le juge de Première instance estime qu'aucune n'est fondée, qu'il doit être libéré immédiatement. Quand le journaliste est libéré, <u>le Comité de protection des</u> journalistes (CPJ) rappelle qu'il n'aurait jamais dû être arrêté. Néanmoins, le 11 novembre 2021, la Cour d'appel de Kigali le condamne à sept ans de prison et à une amende de 5.000.000 de FRw (4300 €) pour falsification de documents, exercice illégal de la profession de journaliste, entrave à des travaux publics et humiliation d'officiels de l'État. Il est immédiatement incarcéré. Le 16 novembre, le parquet dépose une requête afin de corriger une erreur, le « crime d'humiliation d'officiels de l'État »ayant été abrogé en 2019.

Lors de son procès en appel sur l'irrégularité de la décision judiciaire, le détenu a dénoncé les conditions cruelles et inhumaines de sa détention : à l'isolement, dans une cave où sont pratiquées des tortures de toutes sortes. Lorsqu'il lui rend visite en novembre 2021 à Nyarugenge, son père est arrêté à son tour et

emprisonné dans des conditions indignes. La maison du journaliste à Kigali est rasée en mars 2022.

Pratiques de la torture au Rwanda

Le gouvernement de M. Kagamé, chef du Front patriotique rwandais (FPR), bénéficie d'un soutien international solide. L'ancienne rébellion armée a succédé à un régime génocidaire et l'armée joue sur la peur du retour des génocidaires qui ont fui dans l'Est de la RDC. Elle contrôle étroitement les espaces politique, économique et social. Mais le long règne sans partage de Paul Kagamé et ses dérives autocratiquesnotamment dans la gestion du conflit en RDC avec la mise à l'écart d'opposants potentiels- engendrent des dissensions internes au sein du FPR et de l'armée. Les autorités s'attachent à donner une image exemplaire du pays et exercent un contrôle quasi complet de l'information. Pourtant, elles bafouent régulièrement les règles internationales relatives aux droits humains en matière de respect des libertés d'expression et d'association. À l'approche des élections, le pouvoir restreint encore ces droits fondamentaux, n'hésitant pas à user de la violence.

Les détenus ordinaires placés dans le système de détention officiel sont relativement épargnés par les Mais la torture touche les mauvais traitements. personnes arrêtées illégalement et détenues au secret. Les opposants au régime sont exposés à une répression pouvant aller jusqu'à l'assassinat. Les dissidents au sein du FPR, des forces militaires et des rébellions armées congolaises pro-Rwanda, sont particulièrement ciblés par les brutalités. Ceux qui critiquent les autorités ou tiennent un discours différent de celui du parti au (journalistes, blogueurs, opposants défenseurs des droits humains) sont réduits au silence. Le Rwanda occupe le 136ème rang sur 180 dans le classement mondial 2022 de la liberté de la presse. Au moins 2 journalistes, 3 commentateurs et 16 dissidents sont actuellement emprisonnés pour avoir critiqué le gouvernement, dénoncé des violences passées ou récentes commises par les forces de défense et de sécurité rwandaises. La plupart ont été condamnés à l'issue de procès politiques.

(ACAT France)

La République du Rwanda est dirigée depuis 1994 par Paul Kagamé, et compte 12,95Miod'habitants pour 26.338km²⁾. Sa capitale est Kigali. La peine de mort y est abolie. La dernière exécution date de1998.

*Textes et traités ratifiés : Convention contre la torture et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).



Éditeur responsable: Luc Detavernier, 44 rue Brogniez, 1070 Bruxelles. Supplément à l'ACAT Info Décembre 2021. La lettre ci-jointe est à photocopier ou à compléter. L'exemplaire pour le RWANDA est à affranchir à 2,23€(2,09) ou envoyer électroniquement aux adresses indiquées.